



# APPEL DE DOSSIERS

---

ŒUVRE D'ART PUBLIC – PLACE DES AÎNÉS

Entente de  
développement  
culturel



Ville de LORRAINE

Québec 

## **CONTEXTE**

À l'extérieur du Centre culturel Laurent G. Belley, bâtiment dans lequel se situe le local dédié au Club Lorr« Aînés », la Ville de Lorraine souhaite aménager la Place des aînés, un espace vert comprenant du mobilier urbain, des arbres et fleurs ainsi qu'une œuvre d'art permanente commémorative. Cette dernière soulignerait à la fois la pandémie, qui a particulièrement touché les aînés, ainsi que le 60<sup>e</sup> anniversaire de la ville, célébré en 2020. Cette démarche vise également la création d'un lieu unique, bucolique et facilement accessible pour nos citoyens du troisième âge. Le lieu choisi s'avère des plus significatifs, puisqu'une portion importante des activités ciblant les 50 ans et plus s'y déroule.

## **OBJECTIFS**

En référence aux orientations de notre Politique culturelle qui vise, entre autre, à développer des projets d'intégration des arts à l'environnement lorrain et à l'aménagement culturel du territoire, cet appel de dossier vise à :

- Soutenir et stimuler la création d'une œuvre d'art public ;
- Offrir aux artistes de la région l'opportunité de faire connaître leur talent ;
- Agrémenter un espace public en y intégrant une création artistique ;
- Rendre la culture accessible à tous ;
- Susciter et développer chez les Lorrains un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie.

## **VILLE DE LORRAINE**

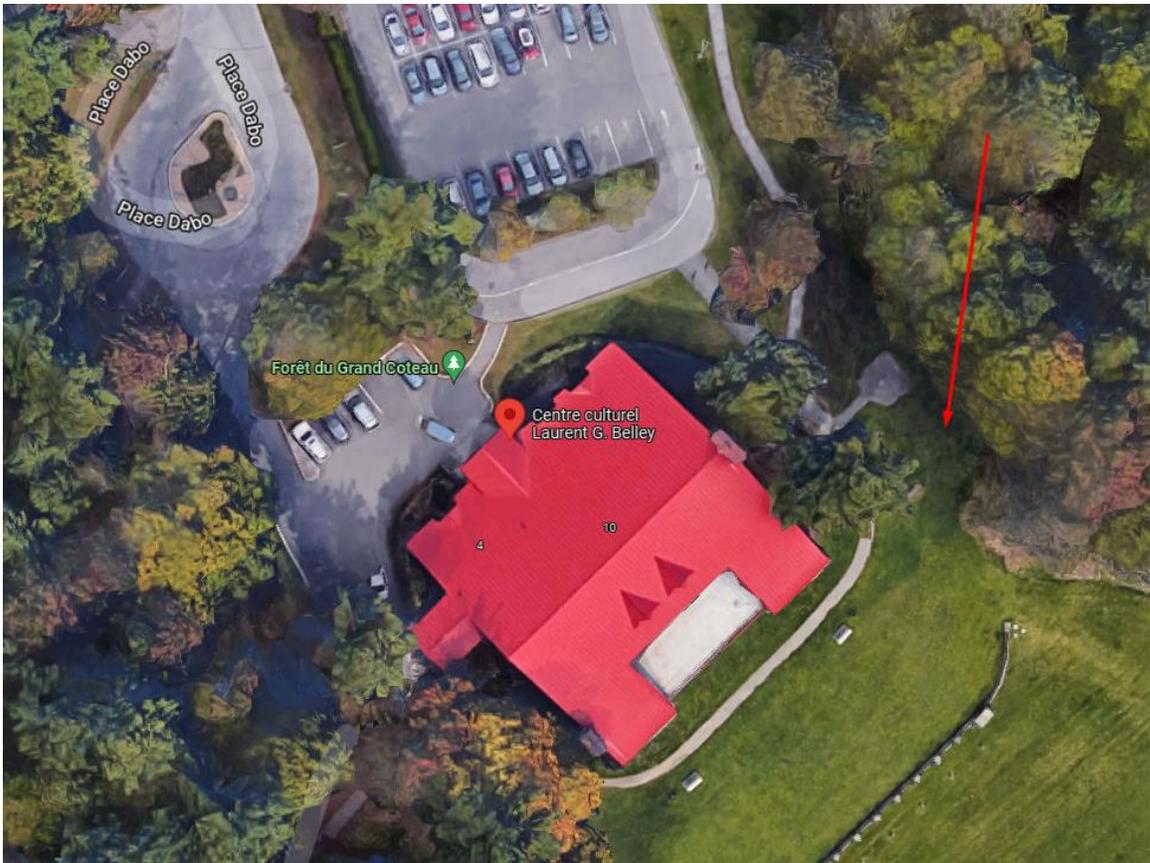
Lorraine est reconnue pour son caractère paisible exceptionnel, ses principes d'urbanisme rigoureux et sa gestion écoresponsable de l'environnement. Ses quelques 9 600 résidents sont fiers de profiter d'un milieu de vie agrémenté d'environ 3 000 000 d'arbres, d'un tronçon de la Route verte longeant la rivière des Mille Îles, des aires protégées de la forêt du Grand Coteau et des 28 parcs qui sillonnent cette ville de 6 km<sup>2</sup>.

Jeune et avant-gardiste, notre municipalité se démarque par sa vocation résidentielle et ses rues presque entièrement « sans fil » à ciel ouvert. Première ville en Amérique du Nord à opter pour l'implantation d'un réseau souterrain (télécommunication, câblodistribution et distribution électrique), Lorraine est une pionnière dans ce domaine. La configuration des rues, sans aucun feu de circulation, favorise le sentiment d'appartenance des résidents de chaque secteur d'habitation, où toute nouvelle construction s'intègre parfaitement à notre plan de lotissement.

Absolument unique, Lorraine est également une ville sans industrie où les résidents ont accès à un centre commercial regroupant quelques commerces de première nécessité.

## DÉTAILS DU PROJET

La Ville de Lorraine souhaite mettre en valeur un artiste de la région en lui permettant de réaliser et d'exposer une œuvre d'art permanente dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau lieu. L'œuvre d'art public créée devra s'harmoniser avec le lieu choisi et respecter la thématique en évoquant les aînés. Cette création sera installée près du Centre culturel Laurent G. Belley, côté est (4, boulevard de Montbéliard).



---

## **L'ŒUVRE**

L'œuvre proposée doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien.

Aucun format (dimensions) ou médium n'est défini ou imposé, ces éléments étant laissés à la discrétion de l'artiste. Toutefois, l'espace étant vaste, l'œuvre devra occuper une place significative dans l'environnement. Bien que le choix des matériaux revienne à l'artiste, ceux de grande qualité sont à privilégier. Leur durabilité et leur capacité à conserver leurs qualités esthétiques sont des éléments à considérer.

Le type d'encrage pour l'installation de l'œuvre devra être spécifié par l'artiste. Soulignons que l'œuvre ne devra pas présenter d'arêtes coupantes ou de finis présentant des risques de blessures.

L'œuvre choisie devra être installée au printemps 2022.

---

## **ENTRETIEN DE L'ŒUVRE**

L'artiste s'engage à veiller à l'entretien de l'œuvre pendant les cinq premières années, tant pour des retouches que pour toutes autres réparations nécessaires en cas de dégradation de l'œuvre. Les honoraires pour les réparations seront convenus entre la Ville et l'artiste.

---

## **BUDGET**

Le budget maximal pour la réalisation de l'œuvre est de 11 000 \$, incluant les taxes.

Ce budget comprend l'entièreté des coûts de réalisation :

- Conception ;
- Croquis ;
- Réalisation ;
- Installation ;
- Droit d'auteur.

---

## **COMITÉ DE SÉLECTION**

Le comité de sélection sera formé des représentants suivants :

- Un représentant du Service des loisirs et de la culture;
- Un représentant du Service des travaux publics et infrastructures;
- Un spécialiste en arts visuels ayant une connaissance en art public;
- Un représentant du Club Lorr'Aînés;
- Un représentant du conseil municipal;
- Un représentant du Centre culturel Laurent G. Belley.

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour être éligible à l'appel de dossiers de candidature, chaque artiste devra nous transmettre les documents suivants :

- Un curriculum vitae artistique incluant ses coordonnées complètes ;
- Une description de sa démarche artistique ;
- Un texte décrivant le concept de l'œuvre proposée ;
- Un croquis sommaire de l'œuvre proposé incluant ses dimensions et le type d'ancrage utilisé pour l'installation ;
- Un budget préliminaire présentant les coûts du projet (pour un maximum de 11 000 \$ incluant les taxes) ;
- Un ou deux exemples d'œuvres d'art public qu'il a déjà réalisées, accompagnés de photos, le cas échéant ;
- Cinq photos d'œuvres d'art réalisées par l'artiste incluant les données descriptives (titres, matériaux utilisés, dimensions, lieux, dates, etc.).

L'artiste retenu pour le projet devra présenter les documents suivants :

- Un croquis complet de son œuvre ;
- Une estimation des honoraires en prévision des réparations futures ;
- Un échéancier de travail.

Chaque artiste devra transmettre les documents demandés au plus tard le 20 février 2022 à [imoreau@ville.lorraine.qc.ca](mailto:imoreau@ville.lorraine.qc.ca).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le choix de l'artiste se fera en tenant compte des critères de sélection suivants :

- La qualité du dossier présenté ;
- La qualité artistique et le choix de l'œuvre proposée ;
- L'expérience et la capacité de l'artiste à réaliser le projet ;
- La pertinence et le caractère unique de l'œuvre proposée.

*\* Les artistes non sélectionnés seront avisés par courriel.*

## INFORMATIONS

Isabel Moreau, coordonnatrice loisirs et culture

[imoreau@ville.lorraine.qc.ca](mailto:imoreau@ville.lorraine.qc.ca)

450 621-8550, poste 269

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 FÉVRIER 2022**